



Bulletin Municipal d'Informations de Lamelouze

n°12 – Juillet 2020

Ce bulletin est consultable également sur le site internet communal www.lamelouze.fr

Si vous souhaitez dorénavant, le recevoir par courriel, merci de nous communiquer votre adresse mail, en écrivant en mairie : communedelamelouze@orange.fr et d'indiquer en objet « **bulletin municipal** »

UNE SITUATION MONDIALE INEDITE

Dans un contexte bien particulier de pandémie de Covid-19, le confinement national de la population est annoncé par le Président de la République au soir du 16 mars 2020. L'état d'urgence sanitaire est instauré par la loi d'urgence du 23 mars 2020.

Cette mesure sanitaire, mise en place du 17 mars à midi au 11 mai 2020, s'est accompagné d'un cortège de recommandations : Gestes barrières, distanciation sociale, restriction des déplacements au strict minimum (courses alimentaires, soins et travail quand le télétravail n'est pas possible, activité sportive individuelle) avec l'obligation de détenir une attestation de sortie. La fermeture des frontières de l'espace Schengen est décidée.

Cette situation évolue au fil du temps, avec sa cohorte de mesures et de changements.

Voir le site gouvernemental : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

A Lamelouze :

- Madame Claude-Lise RIBOT, secrétaire de mairie, a télé travaillé du 17 mars au 1er juin, en lien étroit avec Laure BARAFORT, maire.
- En relation avec les services de la gendarmerie et du service départemental d'incendie et de secours (SDIS), un suivi téléphonique des personnes les plus vulnérables a été effectué. Une approche du nombre de résidences secondaires rouvertes a été demandé de façon hebdomadaire.
- Les élus de la nouvelle équipe municipale se sont beaucoup investis.
- La solidarité et l'entraide entre les personnes se sont mises en place spontanément.

- Suite à la décision de fermeture des marchés en plein air, un soutien aux producteurs alimentaires locaux est proposé à chacun sous forme d'une place particulière sur le site communal, sur le tableau d'affichage des Appens.

La Chèvrerie du Bois de Rame et la Ferme des Appenets ont saisi cette opportunité.

- La commémoration du 8 mai 2020 s'est tenue à 11h30, sans public, l'ensemble des élus de l'ancienne et de la nouvelle équipe y a été convié.
Lecture a été donnée du message de l'UFAC (Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre)
Un bouquet de fleurs de nos jardins et deux rosiers ont été déposés au pied de la stèle.
- Annonce le plan de dé-confinement progressif à partir du 11 mai 2020.
- Le décret publié au Journal officiel du 15 mai 2020 fixe la date d'entrée en fonction des conseils municipaux élus au complet lors du premier tour des municipales au 18 mai. La première réunion du conseil municipal doit se tenir entre 5 et 10 jours après leur date d'installation, soit entre le 23 et le 28 mai.
- Des masques en tissu, commandés à l'Agglomération d'Alès, ont été distribués le mardi 26 mai aux résidents de la commune. Les agents communaux ont été équipés de visières.
- En ce qui concerne la réouverture des écoles maternelles, primaires, collèges et lycées. Chaque famille a dû s'informer directement auprès des établissements.
Cependant, restons prudents et vigilants ! Pour aller plus loin :
<http://www.gard.gouv.fr/Actualites/Ce-qui-a-change-depuis-le-2-juin-2020>

PRESENTATION DE L'EQUIPE MUNICIPALE

Le 15 mars 2020, la liste des 11 candidats aux élections municipales de Lamelouze a été élue au premier tour dans son intégralité.

Laure BARAFORT

Bruno BIONDINI

Jean-Luc CHABROL

Jean-Claude GARNIER

Myriam GOICURIA

David JUSTES

Nathalie NICOLAS

Rémy NICOLAS

Romain PIALAT

Jean Max RENOUX

Thierry SOUSTELLE

Le 23 mai 2020, le conseil municipal de Lamelouze s'est réuni à 17h00.

Au regard du contexte sanitaire, et des recommandations de la Préfecture du Gard toutes les mesures ont été mises en place. Huit places réservées au public dans la salle polyvalente étaient prévues, la diffusion « audio » par sonorisation externe sur la place de la mairie également.



Résultats du vote des élections du maire et des adjoints :

Madame Laure BARAFORT – maire : 11 voix sur 11

Monsieur Thierry SOUSTELLE – 1^{er} adjoint : 11 voix sur 11

Monsieur Jean-Claude GARNIER – 2^{ème} adjoint : 11 voix sur 11

Délégations dans les commissions :

Les délégations à l'Agglomération d'Alès seront décidées en juillet.

Commissions	Délégué-e-s	Suppléant-e-s
Aide à la Personne	Le conseil municipal	
Appel d'offre Mise en concurrence simple	Le conseil municipal	
Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles	Jean-Claude GARNIER	Jean-Max RENOUX
SIVU/DFCI	Thierry SOUSTELLE Bruno BIONDINI	David JUSTES Myriam GOICURIA
SIVU/Lamelouze- Saint Martin de Boubaux	Thierry SOUSTELLE Jean-Claude GARNIER	Myriam GOICURIA Laure BARAFORT
COFOR http://www.fncofor.fr/	David JUSTES	Jean-Luc CHABROL

Charte Forestière (Pays Cévennes)	Rémy NICOLAS	Thierry SOUSTELLE
Le site commun avec la Lozère : www.foretcaussescevennes.fr(consultable depuis le 17/03/2020)	Laure BARAFORT	
Parc National des Cévennes	Jean-Claude GARNIER	Laure BARAFORT
Site informatif de la commune	Jean-Max RENOUX	Laure BARAFORT
Journal de l'Agglo	Martine GARNIER Romain PIALAT	Laure BARAFORT Julie CHABROL
Correspondant Midi Libre	Romain PIALAT	Julie CHABROL

LES FINANCES DE LA COMMUNE

- **Taux d'imposition des taxes directes locales :**

Le conseil municipal du 3 juin 2020 a voté à l'unanimité le maintien des taux qui restent identiques depuis 2015.

Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 :

Taxe Foncière Bâti : 12,91%

La Taxe Foncière Non Bâti reste inchangée à 79,85%

- **Le budget primitif 2020 – voté au conseil municipal du 3 juin 2020**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
22	Dépenses imprévues	10487,59
23	Virement à la section d'investissement	45600,21
11	Charges de gestion générale	59189,26
12	Charges du personnel	64750,00
65	Autres charges de gestion	37860,34
67	Charges exceptionnelles	3000,00
73	Attribution de compensation	9964,00
TOTAL		230851,40

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
002	Résultats de fonctionnement	96092,42
70	Produits des services	700,00
73	Impôts et taxes	68237,35
74	Dotations et participations	56690,63
75	Autres produits de gestion	9096,00
77	Produits exceptionnels	35,00
TOTAL		230851,40

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
001	Solde d'exécution	8752,27
20	Révision du PLU	12000,00
23	Bâtiments communaux	31628,48
21	Voirie	10000,00
23	Chèvrerie	8551,97
TOTAL		70932,72

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	VOTE
10	Dotations fonds divers et réserves	22164,51
21	Virement de la section de fonctionnement	45600,21
13	Subventions d'investissement PLU	3168,00
TOTAL		70932,72

Merci à Claude-Lise RIBOT pour la clarté et les précisions de sa présentation

PLU : Plan Local d'Urbanisme

Il est en vigueur et consultable sur le site communal et en mairie.

CIRCUIT COURT

A Saint Martin de Boubaux : Un boulanger, Gabriel, s'est installé

<http://www.carrementcevenol.fr/>

Nous travaillons avec de la farine locale et savoureuse, issue exclusivement des blés Bio, moulue sur meule de pierre par un petit moulin local à taille humaine: « Les Moulins de Colagne », situé à Chirac, en Lozère.

La possibilité d'un point de dépôt de pain sur Lamelouze serait envisageable, si les commandes sont suffisamment nombreuses. Merci de vous signaler auprès des élus.

Un marché paysan, artisans et créateurs ouvre les mercredis, à partir du 17 juin 2020, de 9h00 à 13h00.



TRAVAUX

- **Nettoyage autour du Puits des Appens** - 4 novembre 2019



avant



après

Un grand MERCI à François MOISSET et son équipe !

- **A la Chèvrerie Communale du Bois de Rame :**
 - Le chauffe-eau a été remplacé
 - Les chenaux sont maintenant en zinc
- **Travaux d'ENEDIS :**
 - Un changement de poteau a été effectué à La Vigne
 - Le coffret de l'église est remis en état

- **Plantations au Plô et au cimetière :**

Le Conseil département du Gard offre chaque année aux mairies la possibilité de commander les fleurs produites par l'ESAT du Mas de la Bastide à Nîmes, pour embellir les communes.

Pour la sélection des plantes adaptées à notre terrain, Michel LARGUIER a donné des conseils professionnels avisés. **Merci !**

Au Plô

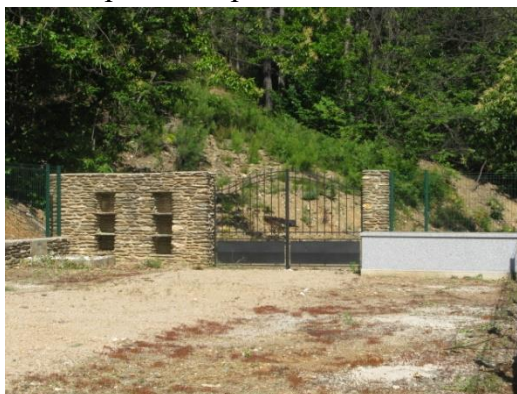


Au cimetière communal



- **Nettoyage du Plô :**
 - le 22 février 2020 par les membres des associations : APAL et les Chasseurs Lamelouze/Soustelle
 - 28 mai 2020 – par des élus et des citoyens

- **Débroussaillage du cimetière :**
 - début mai 2020 et remise en place des plantations ...



Un grand MERCI à toutes les personnes qui se sont impliquées.

- **Mur à l'arrière du bâtiment communal de la mairie :**

Suite au ravinement, le mur de soutènement situé derrière le bâtiment de la mairie s'est en partie éboulé. Quatre entreprises ont été contactées et le conseil municipal s'est positionné pour valider un devis. L'entreprise JOUVERT sarl Les Falaises d'Or commencera les travaux prochainement. **La route d'accès aux Appens Bas sera momentanément barrée pendant les travaux.**

- **Enfouissement de la ligne HT à la Clastre :**

Il s'agit du bouclage du circuit EDF avec la Lozère – (Lamelouze – Saint Martin de Boubaux) pour éviter les pannes d'électricité. **Du 15 juillet au 15 août, une déviation sera mise en place par le département.**

- **Convention avec l'association « Les Jardins du Galeizon » :** L'association, qui peut enfin reprendre ses activités, effectuera débroussaillage et coupe des pins sur parcelles communales. **Le débroussaillage a commencé.** Les pins seront coupés sur les parcelles communales durant l'été.

- **RAPPEL ! Remplissage des piscines**

Parce que les beaux jours arrivent.....

Merci de prévenir de votre intention de remplir votre piscine en téléphonant à la mairie, pour une meilleure gestion de la ressource en eau.

LES EVENEMENTS DE FIN D'ANNEE 2019 et DEBUT 2020

Le 4 novembre 2019 – M. RAMPON, Sous-Préfet d'Alès, dans le cadre de la visite de l'ensemble des communes de sa Sous-Préfecture, a été reçu par les élus.

De nombreuses problématiques ont été abordées autour de la vie de la commune et le contexte général préoccupant. (Évolution des dotations, fermeture des perceptions, service public)



Le 5 décembre 2019



Dans le cadre des « 4 saisons du développement local » et de la thématique « agriculture et alimentation » proposé par le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles et Biosphéra. La **projection du film « Au nom de la Terre »** suivie d'un débat s'est déroulée dans la salle polyvalente.

JEUDI 5 DECEMBRE à 20h
LAMELOUZE Salle polyvalente (Mairie)

FILM « AU NOM DE LA TERRE »
suivi d'un échange avec la salle

Projection du film d'Edouard Bergeon
« Au nom de la Terre » (1h43)

Pierre a 25 ans
quand il rentre
du Wyoming
pour retrouver
Claire sa
fiancée et
reprendre la
ferme familiale.

Vingt ans
plus tard,
l'exploitation
s'est agrandie,
la famille
aussi.



Le samedi 14 décembre 2019, comme chaque année, **la municipalité a offert un repas aux aînés résidant sur la commune**. Une quarantaine d'entre eux ont répondu présents et se sont retrouvés au restaurant « Lou Raïol » au Pendedis pour un moment de partage chaleureux et

d'échanges toujours appréciés autour d'un excellent repas de fêtes. Un colis sera distribué avant Noël à celles et ceux qui n'ont pas pu se déplacer.



LAMELOUZE, labellisée « Commune CIEL ÉTOILÉ » par le Parc National des Cévennes, est mise à l'honneur.



Le 29 janvier 2020, la commune de Lamelouze a eu l'honneur d'accueillir Monsieur LAUGA, Préfet du Gard, Monsieur RAMPON, Sous-préfet d'Alès, Madame Joëlle GRAS, Sous-Préfète du Vigan, Madame Isabelle FARDOUX-JOUVE, Conseillère départementale du Gard, Madame Emilie PERRIER, Chef du Département Biodiversité-Division Aires protégées et Gouvernance à la DREAL LRMP, Madame LEGILE, Directrice du Parc National des Cévennes, Monsieur Henri COUDERC, Président du Parc National des Cévennes, Madame Claire DUTRAY, Déléguée territoriale de notre secteur et Chargée de mission Transition énergétique au Parc National des Cévennes, Monsieur Yannick LOUCHE, Président du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles.

Cette visite est à l'initiative de Monsieur RAMPON, sous-préfet d'Alès et du Parc National des Cévennes.

Située dans la vallée du Galeizon, site Natura 2000, Réserve de Biosphère, Lamelouze s'est engagée depuis longtemps dans une démarche respectueuse de l'environnement.

Signataire de la Charte du PNC depuis 2014, les conventions successives ont été signées entre le Parc et la commune, montrant notre conscience et notre volonté d'adhérer à cette conduite, ceci en choisissant les objectifs propres à Lamelouze dans les préconisations du Parc. L'installation d'un éclairage public respectueux de l'environnement, de la faune et flore, et du ciel étoilé fait partie de ceux-ci.

Depuis 2015, chaque année, nous participons au « Jour de la nuit » durant laquelle la nuit totale est respectée.

Logiquement, la commune a soutenu la candidature du Parc à la labellisation Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) en 2018.

Lamelouze est membre du Syndicat de la Vallée du Galeizon.

Elle est sensible et assidue au suivi de sa démarche depuis sa fondation en 1992.

Devenu Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles et grâce à son soutien, il nous a offert la possibilité d'obtenir une subvention CEE (certificats d'économie d'énergie) de 100% soit 11 480 euros HT, permettant la mise en place d'une horloge électronique et le remplacement de l'ensemble des ampoules des 20 candélabres communaux.

Par son écoute et ses conseils techniques, le Parc nous a aiguillés sur le choix de la puissance des ampoules LED, et après plusieurs échanges le dossier a pu démarrer.

Depuis le 1er septembre 2018, l'éclairage public respecte la faune nocturne, la qualité du ciel. Nous avons reçu, comme d'autres communes engagées dans cette démarche, la labellisation « Commune, Ciel étoilé du Parc National des Cévennes », lors des vœux du Parc National des Cévennes en 2019.

Ce qui est aussi à noter, est la réduction des consommations de 74% de la facture d'électricité d'éclairage public.

Cette compétence est passée à l'AGGLO au 1er janvier 2019.

Nos remerciements vont au Parc National des Cévennes et au Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles pour leur accompagnement et leur expertise.

Un accident dans la nuit du 3 au 4 avril 2020

Dans la nuit du 3 au 4 avril 2020, une voiture fait une sortie de route sur la D 532 à proximité de Boubau. Les occupants se retrouvent dans un ravin étroit en contrebas de la route et passent la nuit. La voiture y brûle... **par miracle le feu ne se propage pas !**

Au matin une jeune personne réussit malgré ses blessures à monter sur la D532, elle y croise Luc BRUNEL et est recueillie chez les RENOUX, qui appellent les secours. Jean et Luc BRUNEL, avec leurs tronçonneuses dégagent un accès pour que les gendarmes puissent atteindre la voiture.

Il est décidé qu'un hélitreuillage était nécessaire pour dégager l'autre personne. Les élus appelés sur place ont assisté au sauvetage (Mme BARAFORT et MM.JUSTES, RENOUX, SOUSTELLE)



En fin de matinée, après le décollage de l'hélicoptère, les équipes des pompiers et gendarmes faisaient leur débriefing. Madame BARAFORT les a remerciés au nom de la commune.

Un GRAND MERCI à Luc et Jean BRUNEL pour leur réactivité et de leur perspicacité.

Merci aussi à Béate et Jean-Max RENOUX pour leur accueil.



Quant à la voiture carbonisée, située sur une parcelle de M. Christophe LAFOND, elle doit être sortie très prochainement, ou par son propriétaire ou par ordre de la gendarmerie.

Les blessés se remettent doucement.

LES ACTIVITES DE L'ETE

Au regard de la circulaire de la Préfecture du Gard en date du 25 juin 2020, et de celle reçue dans les communes lozériennes de la part de la Préfecture de Lozère quelques jours avant, pour répondre aux questions que vous vous posez sur l'organisation des fêtes et spectacles cet été, une réunion vient d'être organisée. Elle regroupait toutes les associations de St Martin de Boubaux et de Lamelouze.

En raison de la situation sanitaire, sur recommandations des Préfectures, il a été décidé d'éviter au maximum les rassemblements, sources de propagation du virus, quand on est dans l'impossibilité de garantir les mesures barrières.

En concertation avec les associations concernées, les fêtes devant se tenir à St Martin (Comité des fêtes, Cévenols) et Lamelouze (APAL) sont annulées. Il n'y aura pas de feu d'artifice le 14 juillet à St Martin, ni de marché estival à Lamelouze.

Par contre, chaque fois que l'on a pu retenir des mesures de distanciation et le respect des gestes barrières, les animations ont été maintenues. Veuillez vous rapprocher des associations communales dont vous êtes membres pour un programme plus précis des activités maintenues.

Pour Lamelouze :

Samedi 19 septembre : Journée du Patrimoine à St Martin et Lamelouze. Ce projet a été proposé et retenu par le Parc National des Cévennes, dans le cadre des 50 ans du PNC. Cette journée sera soumise à des règles très strictes imposées par le PNC.

Les précisions viendront ultérieurement.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE :

C'est un garçon

Akil Orion Louison GERNEZ-YANGUISSA – 26 novembre 2019

Bienvenue à Akil et félicitations à ses parents !

D ÉCÈS :

Monique DANIEL – 15 mai 2020

Nos sincères condoléances à René, son époux et Joël, son fils.



LES ADRESSES UTILES :

MAIRIE DE LAMELOUZE :

Ouverture au public : mardi et jeudi de 8h00 à 12h00

Tel : 04 66 34 06 77 / mail : communedelamelouze@orange.fr

Le répondeur de la mairie vous indiquera les coordonnées des élus à contacter.

Vous pouvez d'ores et déjà noter :

Mme Laure BARAFORT : 06 61 98 37 73

M. Thierry SOUSTELLE : 06 67 00 65 58 - 09 82 30 87 38

M. Jean-Claude GARNIER : 06 79 20 49 15 - 04 66 86 74 86

ALES AGGLOMERATION :

- Bâtiment ATOME – 2 rue Michelet – 30 100 ALES – tel : 04 66 78 89 00

- Mairie Prim' – 11 rue Michelet – 30 100 ALES - tel : 04 66 56 11 00 –

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

SAMU : 15

En composant le 15, vous contactez un médecin de la permanence qui régule les appels et oriente, le cas échéant, vers le moyen d'intervention le plus approprié.

POMPIERS : 18 ou 112

POLICE SECOURS : 17

En cas d'infraction nécessitant l'intervention immédiate de la police : violences, agression, cambriolage....

ENEDIS : pour les particuliers

En cas de panne : 24h/24 : 09 72 67 50 30 (appel non surtaxé).

REAAL : en cas d'urgence sur le réseau d'eau potable, téléphonez au : 04 66 54 30 90

CENTRE CULTUREL LUCIE AUBRAC – Cendras (garderie des scolaires)

Tel : 04 66 78 69 82

MAISON MEDICALE : Téléphoner au 15

4bis boulevard Gambetta - 30100 ALES

Ouvert de 20h à minuit, 365jours par an

Week-end, jours fériés et jours « pont » de 8h à minuit.

PÔLE de SANTE

50 Impasse du Clocher - 30110 CENDRAS – 04 34 24 22 09 ou 04 66 43 08 76

MAISON DE SANTE SIMONE VEIL

12 rue de la république – 30110 LA GRANDE COMBE

04 66 34 17 99

CABINETS INFIRMIERS DU SECTEUR :

1. Fambesous quartier Florac – 30530 PORTES - Tel : 06 58 53 34 56

2. 30 110 BRANOUX - Tel : 06 14 77 57 23 – 06 18 79 32 09